AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 25-7-67 676933

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION MENSUELLE

ÉDITION DE LA STATION RHONE-ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 4, place Gensoul - LYON.
C. C. P. : LYON 9.430-12 TÉLÉPHONE (78) 37-20-56

Abonnement annuel: 25 F.

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

1er supplément au bulletin N° 82 de juillet 1967

22 juillet 1967

AVERTISSEMENTS

TOUTES CULTURES

A - TRAITEMENTS POUVANT ETRE SUSPENDUS:

- MILDIOU DE LA VIGNE - jusqu'au traitement d'aoûtement qui pourra être appliqué sur les nouvelles pousses dès après la première période pluvieuse.
- BLACK-ROT DE LA VIGNE (zones contaminées) - sur les vignes absolument indemnes seulement.
- VERS DE LA GRAPPE - sauf dans les régions élevées et en Hte Savoie où un produit à caractère curatif (types esters phosphoriques) devra être appliqué dès réception.
- TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER - sur les plantations indemnes ou portant très peu de taches. De toutes façons, prévoir un traitement à l'aide d'un fongicide de synthèse de 15 jours à 3 semaines avant la récolte.
- MILDIOU ET ALTERNARIA SUR POMME DE TERRE ET TOMATE

B - TRAITEMENTS A POURSUIVRE OU A REPRENDRE:

- OIDIUM DE LA VIGNE - sur cépages sensibles
- OIDIUM DU PECHER - sur variétés sensibles dans les limites imposées
- OIDIUM DU CASSISSIER - dès après la fin de la récolte
- CARPOCAPSE DES POMMES, des POIRES, des PRUNES et des NOIX - en toutes régions (il n'y aura nulle part d'interruption sensible entre les deux générations) assurer une protection parfaite pendant toute la période du 22 au 31 juillet au moins.
- TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER - en toutes régions, assurer également une protection parfaite et continue jusqu'à nouvel avis, l'activité de la 2ème génération étant partout proche de son maximum.
- MOUCHE MEDITERRANEENNE DES FRUITS (pêches, puis poires) - effectuer un traitement dès que le piégeage révèlera la présence de l'insecte dans les plantations.
- MINEUSE ELARGIE DES FEUILLES DU POMMIER - Effectuer un traitement dès réception dans le foyer des Mts d'Or lyonnais (3ème génération).
- TEIGNE DU POIREAU - en période sèche, renouveler les traitements à 10-12 jours d'intervalle à l'aide d'un insecticide à base de D.D.T., Sevin, Parathion, Malathion, etc...

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux
A.PITHIOUD

L'Agent technique chargé des questions maraîchères
G.FERAND

Le Contrôleur chargé des Avertissements agricoles
P.LATARD

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes
Directeur-gérant: L.BOUYX

P18